

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

**Séance extraordinaire du 14 janvier 2019**

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 14 janvier 2019 à 19h30 au deuxième étage du centre communautaire situé au 16, rue Principale nord à Montcerf-Lytton.

**Sont présents :**

Monsieur	Alain Fortin	Maire
Madame	Christianne Cloutier	Conseillère
Monsieur	Michel Dénomme	Conseiller
Monsieur	Serge Lafontaine	Conseiller
Monsieur	Claude Desjardins	Conseiller
Madame	Marilyn Brunet	Conseillère
Monsieur	Ward O'Connor	Maire

**Absence motivée :** Aucune

Présence dans la salle : aucune

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain Fortin.

Madame Cindy Céré, directrice générale et secrétaire-trésorière, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Alain Fortin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h30 et souhaite la bienvenue à tous.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

Madame Cindy Céré fait lecture publiquement du moment de réflexion.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SE2019-01-320** LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Lafontaine et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en plus de garder le point varia ouvert puisque tous les élus sont présents.

Adoptée à l'unanimité

**3. SUJETS OU DEMANDES**

**SE2019-01-321**     EMBAUCHE D'UN MAÎTRE DE POSTES

**CONSIDÉRANT QUE** la maître de postes madame Beaudoin est à la retraite depuis le 31 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution # 2018-11-264, le conseil a autorisé la directrice générale à enclencher le processus d'embauche d'une nouvelle ressource pour ce poste;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs candidats ont déposé leur curriculum vitae et que cinq personnes ont été rencontrées en entrevue;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à ces entrevues et suite aux références reçues pour les candidats sélectionnés, la direction générale recommande fortement l'embauche de monsieur Michaël Lapratte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Alain Fortin, Maire, de demander le vote pour cette résolution puisque les élus n'arrivent pas à une décision unanime :

➤ **LE VOTE EST DEMANDÉ :**

Christianne Cloutier	(conseillère #1)	Pour
Michel Dénommé	(conseiller #2)	Contre
Serge Lafontaine	(conseiller #3)	Pour
Claude Desjardins	(conseiller # 4)	Contre
Ward O'Connor	(conseiller # 5)	Contre
Marilyn Brunet	(conseillère # 6)	Pour
Alain Fortin	(Maire)	Pour

Avec 4 VOTES POUR, la résolution 2019-01-321 est réputée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES MEMBRES VOTANTS.

Il est donc résolu à l'unanimité par les membres votants d'embaucher monsieur Michaël Lapratte à titre de Maître de postes et ce à raison de 20 heures par semaine pour une rémunération de 18\$ de l'heure. Monsieur Lapratte devra compléter une période de probation de six (6) mois. La directrice générale sera son superviseur immédiat et devra compléter, à la fin de la période de probation, un rapport sur l'évaluation du rendement de monsieur et le déposer au conseil municipal.

**Adoptée à l'unanimité par les membres votants**

**SE2019-01-322**     AIDE FINANCIÈRE POUR LE COMITÉ AVENIR MONTCERF-LYTTON

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dénommé et il est résolu d'autoriser une commandite de 1000.00\$ pour le Comité Avenir Montcerf-Lytton et ce pour l'organisation du carnaval 2019.

Adoptée à l'unanimité

**SE2019-01-323**     COMITÉ AVENIR MONTCERF-LYTTON-  
ASSURANCES RESPONSABILITÉS POUR LE  
COMITÉ

Il est proposé par la conseillère Madame Marilyn Brunet et il est résolu d'autoriser la direction générale de communiquer avec les assurances de la municipalité afin d'ajouter une assurance responsabilité pour le comité Avenir Montcerf-Lytton.

Adoptée à l'unanimité

**SE2019-01-324**     DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON POUR LE  
CARNAVAL

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser la directrice générale de présenter une demande de permis de réunion (boisson alcoolisée) pour le carnaval qui aura lieu les 1, 2 et 3 février 2019 et ce auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ). Le déboursé des frais reliés à ce permis est également autorisé.

Adoptée à l'unanimité

**SE2019-01-325**     PRÊT AU COMITÉ AVENIR MONTCERF-LYTTON

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'effectuer un prêt de 2000\$ au comité Avenir Montcerf-Lytton afin que les organisateurs puissent entamer le début de l'organisation.

Adoptée à l'unanimité

**SE2019-01-326**     FIN D'EMPLOI DE MONSIEUR CHARLES  
WHISSELL- DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a procédé à l'embauche d'un directeur général par intérim par sa résolution # 2018-09-229 et ce suite aux recommandations de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) pour une période allant de 3 à 6 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à des lacunes constatées par les élus municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de mettre fin à l'emploi de monsieur Charles Whissell Directeur général par intérim et ce en date du 14 janvier 2019.

Monsieur Alain Fortin, Maire, demande le vote pour cette résolution :

➤ **LE VOTE EST DEMANDÉ :**

Christianne Cloutier	(conseillère #1)	Pour
Michel Dénommé	(conseiller #2)	Pour
Serge Lafontaine	(conseiller #3)	Pour
Claude Desjardins	(conseiller # 4)	Pour
Ward O'Connor	(conseiller # 5)	Contre
Marilyn Brunet	(conseillère # 6)	Pour

Avec 5 VOTES POUR, la résolution SE2019-01-226 est réputée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES MEMBRES VOTANTS.

Il est donc résolu à l'unanimité par les membres votants de mettre fin à l'emploi de monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim et ce en date du mercredi, 14 janvier 2019 et que ses services ne sont plus requis.

**Adoptée à l'unanimité par les membres votants**

**SE2019-01-327** AVENIR MONTCERF-LYTTON- DEMANDE DE CIRCULATION SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX LORS D'UN RALLYE POKER RUN AU CARNAVAL 2019

**CONSIDÉRANT QUE** le comité Avenir Montcerf-Lytton est responsable de l'organisation du carnaval 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité organise comme activité un « Rallye Poker Run » automobile et VTT;

**CONSIDÉRANT QUE** les participants devront circuler sur certains chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu :

- D'autoriser le comité Avenir Montcerf-Lytton de circuler sur les chemins municipaux dans le cadre de l'activité « Rallye Poker Run » au carnaval;
- D'informer le comité Avenir Montcerf-Lytton que pour circuler sur les chemins de juridiction provinciale, une demande de permis d'événements spéciaux doit être acheminé au Ministère des Transports, Mobilité durable et électrification des transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**VARIA**

**SE2019-01-328** FORMATION SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE- GESTION DE L'AQUEDUC

**CONSIDÉRANT QUE** le seul employé qui a la formation requise pour la gestion de l'eau potable- aqueduc est monsieur Réjean Côté;

**CONSIDÉRANT QUE** des vérifications, des visites et des analyses du système de l'aqueduc doivent être effectuées de façon quotidienne et ce sans exception;

**CONSIDÉRANT QUE** lorsque monsieur Côté est absent de la région ou en vacances, nous avons besoin d'un remplaçant pour effectuer les tâches reliées au système de l'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marilyn Brunet et il est résolu :

- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à enclencher le processus d'inscription d'un autre employé

au service de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

#### **4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

##### **SE2019-01-329** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h20, le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu de lever l'assemblée extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Fortin  
Maire

---

Cindy Céré  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière